

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale de création d'un parc éolien par la Société du Parc Eolien de Saulnois sur le territoire de la commune de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS

Le préfet de la Moselle a prescrit, du lundi 9 novembre 2020 au jeudi 10 décembre 2020 inclus, l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet susvisé, d'une durée de 32 jours sur le territoire de la commune de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kilomètres sont : AMELECOURT, ATTILLONCOURT, AULNOIS-SUR-SEILLE, BACOURT, CHAMBREY, CHATEAU-BREHAIN, CHATEAU-SALINS, CHICOURT, CRAINCOURT, DELME, DONJEUX, FONTENY, FREMERY, FRESNES-EN-SAULNOIS, GERBECOURT, GREMECEY, HANNOCOURT, JALLAUCOURT, LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS, LEMONCOURT, LUBECOURT, MALAUCOURT-SUR-SEILLE, MORVILLE-LES-VIC, ORIOCOURT, ORON, PETTONCOURT, PREVOCOURT, PUTTIGNY, PUZIEUX, SALONNES, TINCERY, VANNECOURT, VAXY, VIVIERS et XOCOURT.

Le siège de l'enquête est fixé à LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Francis FISCHER, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) et la réponse de l'exploitant à cet avis sera déposé à la mairie de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante :

- www.moselle.gouv.fr - [publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins](#)

- sur support papier à la mairie de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS, siège de l'enquête ;

- sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle (9 place de la Préfecture 57034 METZ cedex), aux horaires d'ouverture du public après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- par écrit à l'attention de M. Francis FISCHER désigné en qualité de commissaire enquêteur, à la mairie de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS – 2 rue du Nassau – 57590 LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS;

- sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins ou à l’adresse <http://eolien-laneuveville-saulnois.enquetepublique.net>,
- à défaut d’accès au registre électronique par le lien indiqué ci-dessus, possibilité de faire ses observations par mail à l’adresse suivante : eolien-laneuveville-saulnois@enquetepublique.net
- lors des permanences téléphoniques mises en place dans le cadre de cette enquête publique.

Ces observations, propositions et contre-propositions sont tenues à la disposition du public au siège de l’enquête dans les meilleurs délais ainsi que sur le site internet de la préfecture citée ci-dessus.

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l’enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS les :

- lundi 9 novembre 2020 – de 18 h à 20 h
- samedi 21 novembre 2020 – de 9 h à 12 h
- samedi 5 décembre 2020 – de 9 h à 12 h
- jeudi 10 décembre 2020 – de 17 h à 20 h

Le public devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d’un masque,
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre d’enquête,
- se munir d’un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d’enquête,
- respecter les règles de distanciation physique.

Le commissaire enquêteur tiendra également des permanences téléphoniques, sous réserve d’une prise de rendez-vous sur le lien accessible à l’adresse <http://eolien-laneuveville-saulnois.enquetepublique.net> ou par téléphone au 01.83.62.45.74 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, hors jours fériés à compter du 9 novembre 2020.

Ces permanences se tiendront les :

- mardi 10 novembre 2020 – de 18 h à 20 h
- mercredi 18 novembre 2020 – de 10 h à 12 h
- jeudi 3 décembre 2020 – de 17 h à 19 h

Ces rendez-vous téléphoniques auront une durée prévisionnelle de 15 minutes. Si les échanges venaient à nécessiter davantage de temps, il conviendra de fixer avec le commissaire-enquêteur un rendez-vous pour un nouvel entretien.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par : M. Damien VACALUS – 3 place Pierre Renaudel – 69003 LYON – tél. : 06.20.95.41.72 – Mel : d.vacalus@terreetlac.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS, ainsi qu’à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins , pendant un an à compter de la clôture de l’enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – collège éolien.

